

Compte-rendu sommaire de la séance du 21 mars 2022

Présents (13): MM BERTIN Isabelle, RABANNE Myriam THÉPAUT Isabelle, ÉON Christophe, HUBERT Armelle, DELÉPINE Didier, MANROT Crystel, JACOB Erwan, BRÉHIER Sylviane, AULNETTE Maïwenn, RENAUD Sébastien, ROULLEAUX Adrien, GUIHEUX Monique

Absents excusés (2) : BOULIGAND Laëtitia, JARDIN Jeffrey

B.P.L.C. : Adoption de la mesure n°6 du Pacte Financier et Fiscal 2022-2026 : Partage conventionnel de taxe foncier bâti perçue dans la Z.A. communautaire

Après la présentation du Pacte Financier et Fiscal de BPLC faite par Mr Vincent MINIER, Madame le Maire interpelle les élus sur l'exposé et notamment sur la mesure n°6 concernant le reversement à BPLC d'une partie du produit de taxe foncier bâti perçu par les communes sur les entreprises situées dans les ZA communautaires. Cette mesure instaure le principe et définit les modalités de reversement partiel et progressif sur la période 2023-2026.

L'instauration de cette mesure est subordonnée à une délibération concordante entre BPLC et de chaque commune membre.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le principe d'un reversement partiel et progressif sur 2023-2026 du produit communal de taxe foncier bâti perçu sur les entreprises des zones d'activités communautaires existantes et futures auprès de BPLC selon les modalités suivantes

- **0% du produit en 2022**
- **15% en 2023**
- **20% en 2024**
- **25% en 2025**
- **30% en 2026 et années suivantes.**

Vote des taux d'imposition

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, avec 9 voix pour, 1 abstention, 4 contre, décide le maintien des taux des taxes locales pour l'exercice 2022, soit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties à 40,52%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47,90 %

Budget assainissement : Examen et vote du compte administratif 2021

Adopté à l'unanimité :

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	0	362 723,07	0	40 839,83
Opérations de l'exercice	35 024,01	55 001,50	21 630,97	13 336,59
TOTAUX	35 024,01	417 724,57	21 630,97	54 176,42
Résultats de clôture		382 700.56		32 545.45
Restes à réaliser	0	0	5 303,61	0
TOTAUX CUMULÉS	35 024,01	417 724,57	26 934.58	54 176,42
RÉSULTATS DÉFINITIFS		382 700.56		27 241,84

Budget assainissement : Budget primitif 2022

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité vote le budget primitif 2021 Assainissement comme suit :

		DÉPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	Vote	423 400.56	40 700.00
	Restes à réaliser	0	0
	002 Résultat d'exploitation reporté		382 700.56
	Total section d'exploitation	423 400.56	423 400.56
INVESTISSEMENT	Vote	430 687.40	403 445.56
	Restes à réaliser	5 303.61	0
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		32 545.45
	Total section d'investissement	435 991.01	435 991.01
TOTAL		859 391.57	859 391.57

Budget commune : Examen et vote du compte administratif 2021

Adopté à l'unanimité :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	0.00	0.00	247 377.50	0.00
Opérations de l'exercice	1 302 252.40	1 567 725.97	954 184.18	1 054 305.76
TOTAUX	1 302 252.40	1 567 725.97	1 201 561.68	1 054 305.76
Résultats de clôture		265 473.57	147 255.92	
Restes à réaliser	0.00	0.00	356 904.14	154 070.42
TOTAUX CUMULES	1 302 252.40	1 587 725.97	1 558 465.82	1 208 376.18
RESULTATS DEFINITIFS		265 473.57	350 089.64	

Budget commune : Budget primitif 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité vote le budget primitif 2022 de la Commune (voir page ...)

Déclaration de vacance de poste

Suite à l'acceptation de mise en disponibilité de Mme JOSSE ABOUD, il est nécessaire de déclarer le poste de secrétaire général de mairie vacant.

La continuité de services impose le recrutement d'un agent (F/H). Face aux difficultés de recrutement rencontrées dans la fonction publique territoriale par toutes les collectivités territoriales il est indispensable d'ouvrir le poste à plusieurs grades, à savoir :

- Grade 1 Attaché
- Grade 2 Rédacteur
- Grade 3 Rédacteur principal de 1ère classe
- Grade 4 Rédacteur principal de 2ème classe
- Grade 5 Secrétaire de mairie
- Grade 6 Adjoint adm. principal de 1ère classe

En conséquence, Mme le Maire propose que le poste soit également ouvert aux contractuels et que le grade soit affiné en fonction du recrutement effectué.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare le poste de secrétaire général des services vacant

Déclaration d'Intention d'Aliéner : parcelle AB 109, AB 114p & AB574p

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner concernant les parcelles AB 604, AB 608 & AB 610 d'une superficie totale de 413 m².